

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 7

Artikel: Dans l'horlogerie, l'expansion n'est pas seulement économique
Autor: E.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans l'horlogerie, l'expansion n'est pas seulement économique

Les horlogers ont tout lieu d'être satisfaits. Ils ont battu leurs records de production en 1966 avec un taux d'accroissement de 14 %, proportion jamais atteinte au cours des années précédentes. Notons, pour comparaison, que le volume général de la production s'est accru de 4 % et que seule l'industrie chimique a atteint, elle aussi, un taux de croissance de 14 %.

Le premier trimestre de 1967 a été un peu moins brillant, il est vrai, puisque l'horlogerie s'est contentée d'une augmentation de 8 % alors que l'industrie chimique, avec 15 %, l'industrie de l'habillement, avec 11 % et les arts graphiques, avec 10 %, par rapport au même trimestre de l'année précédente, la dépassent.

Si le rapport du Département fédéral de l'économie publique parle, à ce propos, de « ralentissement de l'expansion horlogère », c'est parce qu'il le fait au sens étroit du terme et pour l'économiste, tout ce qui n'est pas progression est régression. Le jugement sec et rationnel se référant exclusivement au mouvement des affaires estompe des réalités industrielles et techniques dont il faut tenir compte.

Le potentiel de production de l'horlogerie ne cesse d'augmenter tout en servant la qualité des produits. C'est si vrai qu'aujourd'hui des spécialistes affirment sans ambages : « Maintenant, la Suisse mérite pleinement sa réputation de « meilleure horlogère » du monde, mais cela n'a pas toujours été le cas. Il fut un temps où nous mettions sur le marché des produits parfois contestables. »

Cet aveu n'est pas gratuit et sous ses allures de fanfaronnade, il esquisse une vérité : l'horlogerie est en pleine mutation. Au départ le phénomène a été provoqué par la concurrence étrangère qui, sur les plans qualitatifs et quantitatifs, a opposé une résistance sévère, mais le processus de rénovation a été accéléré par les restrictions imposées dans la lutte contre l'inflation. Il a fallu abandonner résolument les solutions de facilité et replâtrer l'édifice. Cela n'a pas été sans mal, mais ces difficultés ont peut-être sauvé une industrie qui, à force de se repaître de sa puissance, ne remarquait même plus qu'elle la perdait.

La rationalisation des procédés de fabrication et le développement de l'automatisation, devenus nécessités absolues, ont provoqué et provoquent encore une sélection, parfois cruelle, parce qu'ils exigent des investissements considérables. Des raisons sociales ont disparu, mais d'autres ont acquis une puissance encore jamais égalée dans ce secteur. De plus, cette évolution, jointe aux effets des recherches technologiques entreprises en privé ou en groupe, permet maintenant de construire des mécanismes proches de la perfection sans grossir les effectifs de main-d'œuvre et avec la promesse de voir récompensés les sacrifices consentis.

La formation professionnelle suit maintenant le mouvement et certaines entreprises ont innové en suscitant un « esprit nouveau ». Elles tentent d'obtenir une participation intime de leur personnel en

ouvrant à celui-ci des horizons jusqu'alors bouchés. Les problèmes administratifs, techniques, sociologiques, économiques d'une fabrique, sortent — enfin — des bureaux de direction, et deviennent des pré-occupations communes à plusieurs centaines d'ouvriers et d'employés. C'est l'apparition d'une conscience nouvelle des choses et des événements. Elle est loin d'être utopique, elle facilite toutes les relations parce qu'elle rend les entreprises plus humaines.

La révolution est sourde, mais elle promet une puissance qu'un 14 %, aussi brillant soit-il, n'illustre pas à sa juste valeur.

E. G.

Agriculture suisse : un endettement trop élevé

Une importante banque suisse vient de publier un article, « L'amortissement des hypothèques », dont il ressort que l'endettement hypothécaire atteignait, dans notre pays, 64 milliards de francs à la fin 1966. Trente-huit milliards de francs concernaient les crédits hypothécaires et avances garanties par hypothèques des banques.

L'endettement hypothécaire de la Suisse, un des plus élevés du monde, représente 10 700 fr. par tête d'habitant. Il se monte à 8500 fr. en Suède, 7500 fr. aux USA, 5100 fr. au Danemark, 2900 fr. aux Pays-Bas, 1400 fr. en Angleterre, 630 fr. en France.

L'importance de cet endettement hypothécaire s'explique par :

1. La stabilité exceptionnelle du franc suisse.
2. Le fait qu'à l'encontre de la plupart des Etats, nous ne connaissons pas une obligation générale d'amortir les hypothèques.

Au Danemark, par exemple, la majorité des crédits hypothécaires pour la construction doivent être remboursés dans un délai de 30 à 60 ans, de 40 à 50 ans en Norvège, de 33 ans au maximum aux Pays-Bas.

Une enquête faite auprès de vingt-huit banques cantonales a permis de constater que les emprunts hypothécaires assujettis à l'amortissement représentaient 51 % du total des hypothèques. Pour l'ensemble des banques suisses, cette moyenne s'abaissait à 38 %.

Eviter l'endettement

La banque citée plus haut conclut : « En raison de l'importance de l'endettement hypothécaire en Suisse et de la tension du marché des capitaux, on peut se demander s'il ne serait pas opportun de généraliser l'obligation d'amortir les hypothèques dans les cantons où cette institution est peu connue.

Il est clair que l'augmentation des remboursements serait souhaitable au point de vue de la formation des capitaux et afin d'éviter un endettement excessif de la propriété foncière.

Ce serait un moyen, et non des moindres, de fournir des ressources supplémentaires pour couvrir les nouvelles demandes d'hypothèques, et d'enrayer ainsi la hausse du taux d'intérêt hypothécaire. »